

CONVOCATION AU CONSEIL COMMUNAL

CODE DE LA DEMOCRATIE LOCALE ET DE LA DECENTRALISATION

Art.L1122-12 - Le Conseil est convoqué par le Collège communal. Sur demande d'un tiers des membres en fonction, le Collège communal est tenu de le convoquer aux jour et heure indiqués.

Art. L1122-13§1 - Sauf les cas d'urgence, la convocation se fait par écrit et à domicile, au moins sept jours avant celui de la réunion. elle contient l'ordre du jour. Ce délai sera toutefois ramené à deux jours francs pour l'application de l'article L1122-17, alinéa 3. Les points de l'ordre du jour doivent être indiqués avec suffisamment de clarté.

Art.L1122-15 - Le Bourgmestre ou celui qui le remplace préside le Conseil.

La séance est ouverte et close par le Président.

Art.L1122-17 - Le Conseil ne peut prendre de résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente.

Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra, après une nouvelle et dernière convocation, délibérer, quel que soit le nombre des membres présents, sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.

Les deuxième et troisième convocations se feront conformément aux règles prescrites par l'article L1122-13 et il sera fait mention si c'est pour la deuxième fois ou pour la troisième que la convocation a lieu ; en outre, la troisième convocation rappellera textuellement les deux premières dispositions du présent article.

Art.L1122-24 - Aucun objet étranger à l'ordre du jour ne peut être mis en discussion, sauf dans les cas d'urgence où le moindre retard pourrait occasionner du danger.

L'urgence sera déclarée par les deux tiers au moins des membres présents ; leurs noms seront insérés au procès-verbal.

Toute proposition étrangère à l'ordre du jour doit être remise au Bourgmestre ou à celui qui le remplace au moins cinq jours francs avant l'assemblée ; elle doit être accompagnée d'une note explicative ou de tout document susceptible d'éclairer le Conseil.

Il est interdit à un membre du Collège Communal de faire usage de cette faculté. Chaque point de l'ordre du jour donnant lieu à une décision doit, dans les conditions établies par le règlement d'ordre intérieur, être accompagné par un projet de délibération. Le Conseiller communal qui demande l'inscription à l'ordre du jour d'un point donnant lieu à une décision joint à sa demande un projet de délibération.

Art.L1122-26§1 - Les résolutions sont prises à la majorité absolue des suffrages ; en cas de partage, la proposition est rejetée.

Conformément à l'article 97 de la Loi communale, nous avons l'honneur de vous convoquer à la séance du **CONSEIL COMMUNAL** qui aura lieu **le mardi 13 octobre 2026 à 19h30 en la salle du Conseil communal sise rue du Relais 1 à EMPTINNE (*)**.

ORDRE DU JOUR

1. **Approbation du procès-verbal de la séance précédente**
2. **Parc Naturel Coeur de Condroz : Présentation du Plan d'actions - Information**
3. **Communication - Décisions de tutelle - Information**
4. **Finances - Situation de caisse - Information**
5. **Convention délégative de synergies entre la Commune et le CPAS de Hamois - Service Finances - Approbation**
6. **Coût-vérité réel exercice 2025 concernant la collecte et le traitement des déchets provenant de l'activité usuelle des ménages - Prise d'acte**
7. **Taux de couverture des coûts en matière de déchets des ménages – Cout-vérité budget 2027 - Décision**
8. **Taxe communale sur la collecte et le traitement des déchets ménagers issus de l'activité usuelle des ménages et des déchets assimilés – Exercice 2027 – Adoption du règlement – Décision**
9. **Taxe communale indirecte sur la délivrance, par l'Administration communale, de tous documents administratifs – Exercices 2027 à 2031 inclus - Adoption du règlement - Décision**
10. **Modifications budgétaires n° 2 Exercice 2026 - Décision**
11. **Zone de Police Condroz-Famenne : Approbation de la modification budgétaire 2026-01 - Décision**
12. **Fabrique d'église de Scy : Budget 2027 - Décision**
13. **Fabrique d'église d'Hamois : Budget 2027- Prorogation du délai de tutelle - Décision**
14. **Fabrique d'église de Achet : Budget 2027- Prorogation du délai de tutelle - Décision**
15. **Fabrique d'église d'Emptinne : Budget 2027- Prorogation du délai de tutelle - Décision**
16. **Fabrique d'église de Mohiville : Budget 2027- Prorogation du délai de tutelle - Décision**
17. **Fabrique d'église de Natoye : Budget 2027- Prorogation du délai de tutelle - Décision**
18. **Marchés publics : Désignation d'un auteur de projet pour la transformation d'un bâtiment d'école en vue d'y aménager une structure d'accueil de la petite enfance (mini-accueil) - Choix de l'application de l'exception « in house » - Approbation des conditions du marché et demande de convention d'auteur de projet au BEP - Décision**

CONVOCATION AU CONSEIL COMMUNAL

19. Convention de mise à disposition des infrastructures communales pour un mini-accueil dans le bâtiment de la Grette, à Natoye - Approbation des conditions - Décision
20. Marchés publics : Désignation d'un auteur de projet en vue de l'aménagement sportif de la plaine d'Hubinne - Choix de l'application de l'exception "in house" - Arrêt de la procédure - Décision
21. Marchés publics : Rénovation d'une voirie agricole à Mohiville - Approbation des conditions et du mode de passation - Décision
22. Marchés publics : Fourniture d'un chariot télescopique pour le service travaux : Approbation des conditions et du mode de passation - Décision
23. Marchés publics : Achat de 2 nouveaux véhicules type "fourgon" pour le Service Travaux : Approbation des conditions et du mode de passation - Décision
24. Financement des dépenses extraordinaires 2026 au moyen de crédit(s) pour la Commune et le CPAS de Hamois - Règlement de consultation - Approbation des conditions et du mode de passation - Décision
25. Octroi d'une subvention en numéraire au CPAS de Hamois - demande d'augmentation - Exercice 2026 - Décision
26. Octroi d'une subvention en numéraire en vue de couvrir les frais de fonctionnement de l'ASBL " Les Arsouilles Rue E. Dinot, 21 à 5590 Ciney" – Exercice 2026 1er trimestre - (2,00 € par présence journalière d'un enfant de l'entité dans le milieu d'accueil : "Les petits Hiboux) - Décision
27. Déclassement et mise en vente de véhicule - Service Travaux - Décision
28. Modification de voirie dans le cadre du permis d'unique sis à l'angle de la Chaussée de Liège et de la rue d'Asneux à Hamois - décision
29. Règlement complémentaire de circulation routière : modification du régime de vitesse RN 97 - Chaussée de Liège à Hamois - Décision
30. Environnement - Poursuite de la démarche zéro déchet en 2027 – Décision
31. Projets de Programmes d'Actions sur les Rivières par une approche Intégrée et Sectorisée (PARIS 2028-2033) - Décision
32. Intercommunale de mutualisation en matière informatique et organisationnelle (IMIO) - Assemblée Générale Ordinaire du 8 décembre 2026 - Approbation des points portés à l'ordre du jour - Décision
33. Dépense effectuée en application de l'article 60 du RGCC - Information
34. Enseignement - Population scolaire au 30/09/2026 et encadrement au 01/10/2026 - Information
35. Questions orales d'actualité

CONVOCATION AU CONSEIL COMMUNAL

36. Divers - Information

HUIS-CLOS

- 37. Délégation du Conseil communal au Collège pour les contractuels – Suivi
- 38. Correction de la date de nomination à titre définitif d'un directeur d'école
- 39. Demande d'annulation d'une DPPR type IV (1/4 temps)
- 40. Ratification de la demande d'autorisation de la prolongation d'un congé pour prestations réduites bénéficiant aux membres du personnel en disponibilité pour cause de maladie ou d'infirmité à des fins thérapeutiques
- 41 à 74 Ratification de désignations à titre temporaire d'instituteurs/institutrices
- 75. Divers - Information

Le Directeur Général,
Marc WILM OTTE

Par ordonnance

La Bourgmestre,
Valérie WARZEE-CAVERENNE



(*) Pour tout besoin particulier relatif à l'accessibilité de la salle du Conseil communal, merci de le signaler à l'adresse mail suivante : e.gielen@hamois.be ou au numéro de téléphone suivant : 083/ 61 52 36